



2 avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE
Bulletin régional N°4 août 2016
 Bi-trimestriel Prix au numéro 1 Euro

Sommaire

P1-Édito.

P2-Informations administratives. Stages.

P3-Affectations des stagiaires. Zones géographiques.

P4-Le SNEP. Organigramme du SNEP-FSU.

P5-Trésoriers départementaux.

P6-Syndicalisation.

Imprimerie spéciale SNEP
 2 Avenue Jean RIEUX
 31500 Toulouse
 ISSN 1265 - 6526
 CPPAP: 0318S05698
 Dépôt légal Décembre 2015
 Directeur de la publication:
 C.BOYALS—10 rue de l'Avenir
 31500 TOULOUSE

Déposé le 7 août 2016

Dispensé de timbrage
 ROUTAGE 206



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



BULLETIN SPECIAL STAGIAIRES

Tout d'abord le SNEP académique Midi Pyrénées vous félicite pour votre réussite au CAPEPS (externe comme interne) ou à l'agrégation.

A ce jour, nous sommes dans l'incapacité de dire combien vous serez à être affectés dans notre académie à la rentrée 2016, mais nous connaissons quelques supports en établissement qui pourront vous accueillir.

Le rectorat de Toulouse continue d'écarter l'ensemble des organisations syndicales de la phase d'affectation des stagiaires. Nous vous invitons dès lors à nous envoyer vos vœux et les éléments de votre barème afin que nous puissions tout de même vérifier que vous ne serez pas victimes d'une erreur administrative.

Pour votre affectation, vous devez saisir vos vœux sur le site SVS « saisie des vœux des fonctionnaires stagiaires »

La période de saisie va du mardi 5 juillet midi au mardi 12 juillet minuit. N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos vœux d'affectation qui, malgré nos revendications, restent en majorité des vœux départementaux (seule la Haute Garonne a été divisée en 4 zones : voir page 3). Il est donc impératif pour vous de classer par ordre de préférence les 4 zones du 31 et les 8 départements de l'académie.

Rappel : en cas d'absence de saisie de vœux, vous serez affectés en fonction des seuls besoins du service.

Pour les lauréats des concours de la session 2016, ainsi que pour les lauréats d'une session antérieure placés en report de stage, l'administration affectera sur poste en fonction du barème inter académique retenu par la DGRH pour l'affectation en académie et des postes réservés pour l'accueil des fonctionnaires stagiaires (au nombre de 4 dans notre académie : liste page 3).

Les lauréats inscrits en M1 en 2015/2016, seront affectés prioritairement à proximité de l'ESPE de Toulouse.

Les fonctionnaires stagiaires agrégés seront prioritairement affectés en lycée.

Pour les lauréats déjà titulaires d'un autre corps de l'enseignement public de l'Education Nationale et les fonctionnaires stagiaires 2015/2016 en renouvellement ou en prolongation de stage à la rentrée scolaire 2016, leur situation individuelle étant déjà connue, les vœux formulés permettront à la DPE en liaison avec le corps d'inspection une affectation en fonction de leur expérience.

Vous devriez pouvoir prendre connaissance de votre affectation en consultant l'application SVS à compter du mercredi 13 juillet à partir de 16H

Vous pouvez contacter le rectorat au 05 36 25 74 48 jusqu'au 22 juillet ou en utilisant l'adresse de messagerie :
dpe-stagiaire@ac-toulouse.fr

N'hésitez pas à contacter le SNEP pour toute question (de préférence par mail en juillet et août).

N'oubliez pas de nous communiquer vos coordonnées (adresse postale pour recevoir nos publications, adresse électronique si celle-ci vient à changer, numéro de téléphone où l'on puisse vous joindre). Nombre d'entre vous ne recevrons pas ce bulletin, car nous ne disposons pas de toutes les coordonnées. Parlez-en aux autres stagiaires de votre connaissance et invitez les à nous contacter. La solidarité en EPS n'est pas un vain mot. Le SNEP, syndicat largement majoritaire dans la profession, en a fait depuis longtemps une de ses valeurs phares. Faisons ensemble que celle-ci perdure malgré la marche forcée vers une société individualiste que l'on nous impose.

EN ATTENDANT LE PLAISIR DE VOUS RENCONTRER,
NOUS VOUS SOUHAITONS D'EXCELLENTE VACANCES



INFORMATIONS

Jeudi 25 août, la Rectrice et le Directeur de l'ESPE accueilleront à **9H30** les stagiaires du 1er et du 2nd degré à la salle de concert « Le phare », 32 route de Tarbes, 31170 **TOURNEFEUILLE**.

Pour sa part, le **SNEP sera sur place dès 9H** pour vous remettre quelques documents de rentrée et un bulletin spécial stagiaire conçu par le SNEP National. N'hésitez pas à venir à notre rencontre. Si vous le souhaitez, vous pourrez également nous transmettre vos coordonnées (adresse, téléphone, mail) afin que nous puissions plus facilement vous envoyer des informations tout au long de l'année.

Ce jeudi 25 août vous seront données des informations générales et vous sera présenté le dispositif de formation initial. Des questions administratives (DPE, sécurité sociale,...) seront également abordées.

A 9H le mardi 30 août, vous serez pris en charge à l'ESPE par le corps d'inspection et les responsables de parcours. La répartition sur les 3 sites de Toulouse se fera en fonction des disciplines et vous sera communiqué le jeudi 25.

Comme tous les enseignants, vous assurerez la prérentrée dans votre établissement d'affectation le mercredi 31 août.

PIECES JUSTIFICATIVES

à envoyer pour le 19 août 2016 par courrier postal
au Rectorat DPE 2nd degré—EPS
CS 87 703
31077 TOULOUSE Cedex 4

- Toute pièce justifiant un rapprochement de conjoint ou un rapprochement de la résidence d'un enfant.
- Diplômes, titres et certificats exigés à la nomination.
- Les lauréats des concours externes de la session 2016 devront apporter soit leur inscription en M2 s'ils sont titulaires d'un M1, soit leur diplôme de Master ou équivalent.

Concernant les pièces justificatives, nous vous invitons à vous référer à l'annexe F de la note de service ministérielle n°2016-064 du 7 avril 2016.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour que le rectorat puisse engager le versement de votre futur traitement, il vous est demandé d'envoyer pour le 19 août à l'adresse ci-contre les pièces suivantes :

- Une fiche de renseignement dûment complétée et signée.
- Un RIB sur lequel doivent figurer impérativement votre nom et prénom.
- Une copie de votre carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale.
- Une copie de votre livret de famille pour celles et ceux ayant des enfants à charge.
- Votre attestation de PACS.

APTITUDE A LA FONCTION D'ENSEIGNANT

Vous devez vous rendre chez un médecin agréé (voir site du rectorat) et fournir un certificat médical pour le 31 août.

STAGES ORGANISÉS PAR LE SNEP

Plusieurs stages syndicaux devraient vous intéresser cette année :

1. Le stage mutation inter académique. Prévu le jeudi 24 novembre 2016 dans les locaux du SNEP 2 avenue Jean Rieux à Toulouse. Ce stage vous permettra de mieux appréhender les subtilités du mouvement en vue de votre future affectation.
2. Les stages à caractère pédagogique. Trois périodes vont être proposées (en cours d'élaboration selon la disponibilité des formateurs). Sont prévus normalement un stage volley/lutte spécifique stagiaires, un stage boxe et un stage ski. Formation réalisée par des collègues expérimentés, ces stages sont propices aux échanges de pratiques et à l'apport de connaissances spécifiques. Ne les négligez pas !

ATTENTION, les stages organisés par le SNEP sont un droit que les fonctionnaires stagiaires doivent et peuvent utiliser comme tous les collègues titulaires. La demande de formation syndicale, adressé à la Rectrice, doit être envoyée au moins 1 mois avant la date du stage. Le droit syndical vous autorise 12 jours de formation syndicale par an. NE VOUS CENSUREZ PAS et SOYEZ VIGILANTS !



Fiche à retourner à votre trésorier départemental ou à SNEP-FSU 2 avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE

IDENTITE sexe F M date de naissance / / 19

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

nom
nom de JF
prénom

ADRESSE auxiliaire
voie
complément d'adresse
code postal et localité
@dresse mèl

fixe : mobile : 0

code établissement
nom
voie
code postal et localité

ECHELON ou Groupe pour les retraités	SITUATION ADMINISTRATIVE			
	TZR	POSTE FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre	DISPO
	SIT. PARTICULIERE		CPA : 50% 70% 80%	
	PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGÉ STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %

ENVOI du BULLETIN

adresse personnelle adresse établissement

Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.

Les hors séries "Contre Pied" seront désormais envoyés uniquement par voie postale.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date
signature

COTISATIONS SNEP METROPOLE 2014- 2015

◆ Collègue exerçant en DOM, TOM, ETRANGER : se reporter à la grille spécifique

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6 / A1	7 / A2	8 / A3	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agri- ENS	Stag CAPEPS ext		140 €	147 €	155 €	159 €	169 €	181 €	193 €	208 €	224 €
Prof : Hors Classe	169 €	191 €	204 €	219 €	237 €	252 €	266 €				
Bi-admissible			144 €	151 €	160 €	171 €	180 €	193 €	208 €	225 €	235 €
Agrégé - CTPS	Stag AGREG ext		163 €	177 €	189 €	202 €	217 €	233 €	250 €	266 €	279 €
Agrégé Hors Classe	224 €	237 €	250 €	266 €	279 €	300 €	312 €	328 €			
AE-CE-PEGC		116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	148 €	156 €	164 €	174 €	184 €
CE-PEGC Hors Classe			174 €	184 €	208 €	224 €					
CE-PEGC Classe Ex.	208 €	226 €	237 €	252 €	266 €						
MA et CDI	103 €	111 €	114 €	122 €	131 €	138 €	148 €				

CATEGORIE PROFESSIONNELLE			
PROF EPS	PROF Hors Cl.	Prof Stagiaire	
AGREGÉ	AGR Hors Cl.	BI-ADMISSIBLE	AGR Stagiaire
CE	CE Hors Cl.	CE Classe Ex.	
PROF de Sport	PROF de Sport Hors Classe	CTPS	PROF de Sport Stagiaire
PCEA Agri			
NON TITULAIRE	CONTRACTUEL	MA - CDI	VACATAIRE
RETRAITE			

AUTRES SITUATIONS

◆ Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires à l'externe : 100€ ◆ Agrégés stagiaires sur premier poste : 110€

◆ Vacataire 42 € - Contractuel 42 € ◆ Congé formation : 100€ - Congé parental - Disponibilité : 42€

◆ Tps partiels : selon échelon et quotité de service ◆ Stagiaires non reclassés : selon échelon de la catégorie d'origine

◆ CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)

Retraités et Contrats Locaux HDF			
Montant du traitement ou de la pension mensuelle	Groupe		Cotisation
	Inférieur à 1000€	1	49 €
	entre 1001€ et 1300€	2	66 €
	entre 1301€ et 1550€	3	81 €
	entre 1551€ et 1800€	4	92 €
	entre 1801€ et 2050€	5	101 €
	entre 2051€ et 2300€	6	115 €
	entre 2301€ et 2500€	7	132 €
	entre 2501€ et 2700€	8	146 €
	entre 2701€ et 2900€	9	158 €
supérieur à 2900€	10	166 €	

ABONNEMENT BULLETIN 60 euros

◆ Non titulaire non réemployé 30€ ◆ Etudiant (fournir un justificatif) 30€

JE CHOISIS DE PAYER MA COTISATION

Par chèque(s) en une ou plusieurs fois à l'ordre du SNEP Nombre de chèques (maximum 5):

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois. Remplissez le mandat ci-dessous Nombre de prélèvements (maximum 5):

1er mois de prélèvement Les prélèvements se font le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin

ATTENTION LE PRELEVEMENT EST RECONDUIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE. VOUS DEVEZ NOUS INFORMER DE CHANGEMENTS EVENTUELS

PRELEVEMENT MANDAT

« En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP

SÉPA Single Euro Payments Area Espace unique de paiement en euros

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
« Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque »

Nom
Prenom
Adresse
Compl. Adresse
Code Postal - Ville
Pays
Code IBAN
Code BIC

Pour le compte du

SNEP
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS

Ref : Cotisation SNEP

à :
le :
Signature

Paiement : Récurrent Non récurrent

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS



POUR VOUS SYNDIQUER AU SNEP, ENVOYEZ VOTRE COTISATION A VOTRE TRESORIER DEPARTEMENTAL

LES TRÉSORIERES DÉPARTEMENTAUX

09 - Hélène GASULLA

12 - Line BARES

31 - Yannick MONTAGNAC

32 - Cathy COIGNUS

46 - Françoise LEGRAND

65 - Fabrice CAHUE MERCIER

81 - Sylvette LONGHI

82 - Sylvain GILMER

Route de l'Aéroport

9 rue Emile Nègre

2 Impasse des Corbières

14 rue de Marrens

Le Bourg

6 bis Chemin d'Azereix

48 Bd Léon Bourgeois Appt 307

36 chemin de l'Hermitage

09190 LORP SENTARAILLE

12300 DECAZEVILLE

31830 PLAISANCE du TOUCH

32300 MIRANDE

46130 LOUBRESSAC

65000 TARBES

81100 CASTRES

81800 RABASTENS

CITATION À MÉDITER



« Ceux qui pensent qu'il est impossible d'agir sont généralement interrompus par ceux qui agissent. »

James Baldwin

Se syndiquer, le premier acte militant à moindre coût.

Pour celles et ceux qui l'ignoraient, le montant d'une cotisation syndicale est déductible des impôts. Trois cas se présentent alors :

1. Vous ne payez pas (encore) l'impôt sur le revenu, une nouvelle mesure vous permet de récupérer les 66% de votre cotisation en crédit d'impôt.
2. Vous payez des impôts, mais vous êtes aux frais réels. Vous pouvez alors ajouter aux sommes déclarées le montant de votre cotisation. Cela ne représente souvent pas grand-chose, mais il y aura toujours une partie de votre cotisation que vous récupérerez sous forme de baisse d'impôt.
3. Vous payez des impôts et vous n'êtes pas aux frais réels. 66% de votre cotisation est alors directement déductible de vos impôts.

Si l'on ajoute à tout cela le fait que vous pouvez régler votre cotisation en plusieurs paiements, pensez-vous alors que cela soit excessif pour soutenir le travail des militants du SNEP qui œuvrent, chacun à son niveau, à la défense de notre discipline, de ceux qui l'exercent et de ceux qui en bénéficient ?



LISTE DES ETABLISSEMENTS SUPPORTS POUR L'AFFECTION DES STAGIAIRES

4 postes bloqués
11 supports réservés

ARIEGE

Collège de MIREPOIX (20H)

TARN

Collège Albert Camus GAILLAC (20H)

TARN ET GARONNE

Collège Mitterrand MOISSAC (20H)

Collège de LABASTIE ST PIERRE (20H)

HAUTE GARONNE

Collège Jean Rostand BALMA (1 support)

Collège Jean Mermoz BLAGNAC (1 support)

LGT International COLOMIERS (2 supports)

Collège Marcel Doret LE VERNET (1 support)

Collège Nelson NOE (1 support)

Collège Romain Rolland ST JEAN (1 support)

LGT Rive Gauche TOULOUSE (2 supports)

LGT Stéphane Hessel TOULOUSE (2 supports)

TABLEAU DES 4 ZONES GEOGRAPHIQUES HAUTE-GARONNE

ZONE 2 : TOULOUSE NORD & EST

AUCAMVILLE
AYGUESVIVES
BALMA
BESSIERES
CADOURS
CARAMAN
CASTANET
CASTELGINEST
FENOUILLET
FRONTON
GRATENTOUR
GRENADE
LAUNAGUET
L'UNION
MONTASTRUC LA CONSEILLERE
MONTRABE
NAILLOUX
PECHBONNIEU
QUINT FONSEGRIVES
RAMONVILLE
REVEL
ST JEAN
ST JORY
ST ORENS
ST PIERRE DE LAGES
VERFEIL
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
VILLEMUR SUR TARN

ZONE 3 : TOULOUSE OUEST

AUSSONE
AUTERIVE
BLAGNAC
COLOMIERS
CUGNAUX
FONSORBES
FONTENILLES
FROUZINS
LABARTHE SUR LEZE
LEGUEVIN
LHERM
MURET
PIBRAC
PINS JUSTARET
PLAISANCE DU TOUCH
PORTET SUR GARONNE
ST LYS
LA SALVETAT ST GILLES
SEYSSSES
TOURNEFEUILLE
VERNET
VILLENEUVE TOLOSANE

ZONE 4 : TOULOUSE SUD

ASPET
AURIGNAC
BAGNERES DE LUCHON
BOULOGNE SUR GESSE
CARBONNE
CAZERES
LE FOUSSERET
GOURDAN POLIGNAN
L'ISLE EN DODON
MONTAUBAN DE LUCHON
MONTESQUIEU VOLVESTRE
MONTREJEAU
RIEUMES
ST BEAT
SAINT GAUDENS
SALIES DU SALAT

ZONE 1 : TOULOUSE

Tous établissements de Toulouse



LE SNEP : QUI SOMMES-NOUS ?

Le SNEP est une organisation syndicale, structure constituée d'hommes et de femmes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour défendre en permanence la discipline EPS, les droits des personnels, nos conditions de travail et celles de nos élèves.

Le SNEP est la 3ème organisation syndicale de la FSU de part son nombre d'adhérents (près de 10000 syndiqués au 1er juillet 2016, soit 28% de la profession, ce qui en fait une exception dans le paysage syndical français).

Le SNEP est le syndicat historique de l'EPS plébiscité par la profession (plus de 82% des suffrages lors des dernières élections professionnelles de 2014 se sont portés sur les candidates et candidats du SNEP).

Tout ceci n'est pas le fruit du hasard, mais du travail constant des militants SNEP qui seront toujours prêts à répondre aux questions que vous êtes en droit de vous poser au moment où vous entrez dans ce formidable métier qui est celui d'enseignant d'EPS.

ORGANIGRAMME SNEP

SECRETARIAT ACADÉMIQUE

Claude BOYALS, André CASTELLAN, Pascal MARTIN, Jean-Paul POITOU.

RESPONSABLES SYNDICALISATION

Jean Luc SENAT et Jean-Luc GAUBERT.

SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX

Le SNEP organise tout au long de l'année, des réunions départementales ou académiques, des stages (avec autorisation de droit) et vous invite à y participer pour vous aider dans votre formation syndicale et didactique.

09	CHARTIER Corinne	15 rue du Pas de Lauriers 09100 PAMIERS	05 61 69 97 53 06 37 42 41 83	corinnechartier@sfr.fr
12	PETIT Céline	19 avenue des Causses 12520 AGUESSAC	06 75 51 29 66	petit.tesini@laposte.net
31	MARTIN Pascal	Lieu-dit Lazieres 31290 VIEILLEVIGNE	05 34 66 40 19	s2-31@snepfsu.net
32	GOIRAND Philippe	1 rue Ste Marie 32360 JEGUN	06.09.09.08.59	s2-32@snepfsu.net
46	FOLTZER Laure	Pied de la croix. Le Bourg 46600 CUZANCE	06 72 71 58 74	laure.foltzer@ac-toulouse.fr
65	Ce secrétariat départemental est actuellement en cours de restructuration. Pour toute question, joindre le secrétariat académique.			
81	CASTELLAN André	5 Rue du Tarn 81150 Castelnau de Lévis	06 15 28 40 59	andre.castellan@free.fr
82	POITOU Jean-Paul	FSU 23. Grand Rue Sapiac 82000 MONTAUBAN	07 86 12 48 95	poitoujp@orange.fr

